

N° 0226 du 04 au 11 Octobre 2016- Prix : 250 F CFA

Licenciement à MOOV Togo :

## 14 employés expatriés priés illico presto de débarrasser le plancher



La Direction Générale de MOOV-Togo à Lomé

### MAUVAIS TRAITEMENTS DU PERSONNEL À LA SOCIÉTÉ RAMCO S.A.

## Entre indifférence et esclavagisme, le DG RAMA L. SHRIYAN muet comme une carpe

P.3



Un Supermarché de la Société RAMCO à Lomé

### DIPLOMATIE : Faure Gnassingbé en visite d'Etat en Ethiopie

P.4



Le Président Faure Gnassingbé

### SOMMET DE L'UA SUR LA SÉCURITÉ MARITIME À LOMÉ : Robert Dussey fait le point des préparatifs aux diplomates accrédités près le Togo

P.2



Le ministre Robert Dussey

### ECONOMIE / BANQUE : Le total bilan des activités du secteur bancaire au 1er semestre de 2016 progresse de 14.7% sur une année

P.4



Michel Dorkenoo, président de l'APBEF Togo

#### EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.  
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

#### Météo

Mardi 04 Octobre 2016  
Matin:  
Ciel peu nuageux  
25°C  
Après-midi:  
Ciel peu nuageux  
32°C

#### LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER  
TOUT FAIT SUSPECT  
VEUILLEZ COMPOSER  
N° VERT  
**8280**  
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
INFORMATION OU CONSEIL  
VEUILLEZ COMPOSER LE  
N° VERT  
**8201**  
Renseignements



FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



LUTTER contre le terrorisme, sécuriser nos côtes.

Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sureté Maritimes et le Développement en Afrique



**EDITO**

**Rein ne sert de dénigrer son pays**

FAIRE LA politique ou être politique d'une certaine classe de l'opposition surtout sur la Terre de nos Aïeux, c'est être contre tout et tous. C'est dénigrer à longueur de journée les actions de l'Etat au plus haut sommet et se complaire dans des jugements hâtifs et haineux.

On peut beau émettre des critiques sur les Gouvernants dans leur manière de conduire les affaires de la Cité mais de grâce, il faut savoir raison garder lorsque c'est l'image du Togo, du pays tout entier qui est en jeu.

Aujourd'hui, c'est le Togo qui accueille le Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sureté maritimes et le développement en Afrique. D'autres pays africains auraient souhaité être à la place du Togo et profiter de ce Sommet de grande envergure pour polir l'image extérieure de leur pays, bref redynamiser leur diplomatie et entrer dans l'histoire. Car si le Sommet extraordinaire venait à adopter la Charte de l'Union Africaine sur la Sécurité et la sureté maritimes, ce serait non seulement un mérite pour les politiques dirigeants mais pour tout le Togo.

Pourquoi alors ne pas unir nos forces pour défendre et positionner notre Togo commun ? En parlant positivement de son pays dans le cas d'espèce de ce Sommet extraordinaire de l'Union Africaine, c'est se refuser de dénigrer notre Togo à nous et souhaiter son développement et sa place dans le concert des Nations.

Crédo TETTEH

**Sommet de l'UA sur la Sécurité Maritime :**

**Robert Dussey fait le point des préparatifs aux diplomates accrédités près le Togo**

Hier après-midi, le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Robert Dussey a rencontré les membres du Corps diplomatique accrédité près notre pays. L'objectif était de faire le point des préparatifs du Sommet de l'Union Africaine sur la Sécurité Maritime et la Sureté Maritime et le développement en Afrique prévu du 10 au 15 octobre prochain dans notre capitale.

populations.

La rencontre du Ministre Robert Dussey à quelques jours de la tenue de ce Sommet avec les Diplomates vient à point nommé les impliquer de façon plus active dans l'organisation. Une occasion donc pour ces diplomates de rendre compte fidèlement des préparatifs du contenu, des facilités offertes par le Togo, des mesures sécuritaires et sur les enjeux du Sommet à leurs Etats.

Crédo TETTEH



Quelques images de la rencontre avec le corps diplomatique

Précisons que ce Sommet de l'UA est une nécessité pour les pays africains d'adopter une action concertée, en synergie pour faire face aux menaces sur nos côtes.

Les experts en sécurité et en sureté maritimes auront la lourde tâche au cours de ce Sommet de définir des stratégies de protection des Mers et Océans en Afrique.

L'enjeu de ce Sommet est énorme dans un monde de plus en plus menacé par l'islamisme radical et qui connaît le ralentissement économique et la montée du chômage.

La tenue de ce Sommet à Lomé est tout à honneur du Togo qui offre son cadre pour engager au niveau multilatéral la concertation devant déboucher sur des mesures cohérentes et appropriées pour rendre la Terre et la Mer moins risquées pour la sécurité humaine.

Rappelons que selon les chiffres au niveau de la piraterie maritime, le Bureau Maritime International a recensé 4.000 actes de piraterie entre 1980 et 2010 soit 45 actes de grand banditisme perpétré par les gangsters de la Mer chaque année.

La piraterie maritime coute chaque année plus de 1200 milliards de FCFA aux pays du littoral du Golfe de Guinée, empêchant les Etats de disposer de ressources nécessaires pour le financement de leur budget et en conséquence une réduction de leur capacité à satisfaire les besoins essentiels de leurs

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU CIVISME FISCAL**

*“Ma Contribution”*



Fonctionnaires, Commerçants, Industriels, Artisans, Entrepreneurs, etc.

**CONTRIBUONS TOUS AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE PAYS...  
PAYONS NOS IMPÔTS !**



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

**Directeur de la Publication :**

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

**Directeur de la Rédaction :**

Ali SAMBA

**Rédaction :**

Jacques Komi SOLETE

Crédo TETTEH

Ekoué SATCHIVI

Dodo ABALO

Dezzy HUTCHNER

B. Oguki ATAKPA

Ali SAMBA

Koudjoukabal

René Beaugars

**Infographie :** JPB

**Crédit photos :** Kékéré Razak

**Impression :** ST Louis,

Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45

**Tirage :** 2.500 exemplaires

**Distribution:** Dodo Abalo (90 97 52 56)

**SOGESTI**  
Intégrateur de Système d'information  
Communication - Formation - Conseil  
support@sogesti.net / www.sogesti.net

**SITES WEB UTILES**

-www.sogesti.net

Création de site web - Formations-Sage

-www.togomac.com

Centre Apple  
Vente-Services-Formations

-Togoarchive.com

Externalisation des archives  
Gestion électronique des documents

-www.rapidehosing.com

Hébergement web bon prix  
Hébergement zimbra-alfresco-odoo

-www.emploitogo.com

Emplois-CV-Formations

-www.togoannonce.com

Vente-Achat-Location  
Immobilier-Véhicules..

www.lemedium.info

**TOGO EXPRESS**  
Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure  
(Tous travaux d'impression)  
Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)  
A coté du commissariat du 5ème arrondissement  
BP : 5022 Lomé Togo  
Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11  
Fax : +228 22 26 06 02  
Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08  
Email : togoexpress07@yahoo.fr

Réclamez tous les mardis votre hebdomadaire "Le Médium" dans les kiosques et chez vos marchands de journaux. Prochaine parution le mardi 12 Octobre 2016

# Mauvais traitements du Personnel à la Société RAMCO S.A. Entre indifférence et esclavagisme, le DG RAMA L. SHRIYAN muet comme une carpe

*NOUS L'ANNONCIONS dans notre dernière parution sous le titre : " PLEURS ET GEMISSEMENTS A LA SOCIÉTÉ RAMCO : Un personnel aux abois, une direction insensible, des conditions de vie et de travail nauséabondes "*

*La situation de nos compatriotes travaillant à la Société RAMCO S.A. est aujourd'hui des plus critiques et alarmantes. Un personnel qui n'est pas du tout écouté par sa direction générale, une direction muette comme une carpe avec au summum des conditions de travail exécrables et de vie à la limite de la mendicité.*



Un supermarché de la Société RAMCO à Lomé

Décrite comme l'une des Sociétés commerciales tenues par des expatriés indiens qui prospère dans notre pays depuis des décennies, la Société RAMCO S.A. est aujourd'hui sous les feux des rampes, non pour des prouesses mais s'exhibant plus par un mauvais traitement de son personnel.

S'il est établi que la Société RAMCO S.A. fait d'énormes chiffres d'affaires et des bénéfices très considérables, il est cependant choquant de savoir que la main d'œuvre productive ou commerciale n'est pas du tout considérée et traitée décevantement. Au sein donc de cette Société, œuvre de Monsieur RAMA L. SHRIYAN, le personnel local est aux abois.

Organisé pour défendre leurs intérêts et de meilleures conditions de travail et de vie, et par la voix de leurs délégués, le personnel de cette Société aux chiffres d'affaires insolents brille par un mutisme criard, une indifférence suicidaire et un traitement de ses employés qui s'assimile à de l'esclavagisme pur et simple. Bref, aujourd'hui la Société RAMCO S.A. pêcherait par son manque de considération de l'Humain et une attitude désinvolte vis-à-vis des membres de son personnel.

## Nécessité pour le DG Rama L. SHRIYAN de prendre ses responsabilités

Selon nos informations, le DG Rama L. SHRIYAN ne serait pas un sans cœur invétéré. Mais la situation alarmante et de mauvais traitement du personnel de la Société RAMCO S.A. est plutôt imputable à près de 90 % à sa direction des ressources humaines et plus précisément à son responsable le Sieur ADJAGODO Kokou Ambroise qui ne ménage aucun effort pour bloquer les négociations et les efforts des délégués du personnel.

Pour Monsieur KPANTALA Djoua, porte-parole des délégués du personnel, c'est Monsieur ADJAGODO Ambroise qui constituerait un frein à leurs diverses revendications. "... C'est ce Monsieur admis depuis à la retraite et repris qui est à la base de nos soucis. C'est lui qui bloque toutes nos discussions avec le directeur général. C'est lui qui interdit au Directeur Général de prendre en compte nos préoccupa-

tions " a affirmé Monsieur KPANTALA Djoua, très remonté.

S'il est dit par le porte-parole des délégués et par d'autres membres du personnel que leur mal proviendrait beaucoup plus de leur compatriote le sieur ADJAGODO Kokou Ambroise qui bloquerait l'avancée des discussions avec leur direction générale, pourquoi le DG Rama L. SHRIYAN ne prendrait-il pas ses responsabilités et de voir dans quelles mesures satisfaire les doléances de ses employés pour l'image et la renommée de sa Société ? " Monsieur Rama L. SHRIYAN devrait-il se laisser berné, tromper à longueur de journée par le sieur ADJAGODO Kokou Ambroise, responsable des ressources humaines ? " s'est interrogé Monsieur KPANTALA Djoua.

Pris de panique à la suite de notre dernière publication sur les "pleurs et les gémissements au sein de sa Société RAMCO S.A.", il nous est revenu que le DG Rama L. SHRIYAN en possession de la parution et tout anxieux et furieux, aurait été calmé et rassuré par son éternel responsable des ressources humaines le sieur ADJAGODO comme quoi " le chien aboie, la caravane passe ". S'il est vrai que ce fut la réaction d'un responsable des ressources humaines face à des dénonciations de mauvais traitements de son personnel par la Presse, c'est plus qu'inquiétant de s'interroger sur la motivation réelle de ce dernier en ce qui concerne son cahier de charges et surtout l'image de la société qui l'emploie également au même titre que les autres salariés qui eux luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, pas comparable du moins à celles par exemple du sieur ADJAGODO mieux loti et traité, de l'avis de certains employés rencontrés.

Et justement c'est à ce niveau que le DG Rama L. SHRIYAN devrait se poser des questions ? Son responsable des ressources humaines est-il à la hauteur de ses tâches ? Possède-t-il les capacités et aptitudes nécessaires pour gérer les ressources humaines de sa Société ? Pense-t-il au bien être de sa Société et à son avenir prospère ?

Le Responsable des Ressources Humaines de la Société RAMCO

S.A. et la Direction Générale ont-ils connaissance " qu'à sa 295<sup>ème</sup> session de mars 2006, le Conseil d'Administration a inscrit à l'ordre du jour de la 97<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2008) la question des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement ". Et qu'également, " le rapport " Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement " a souligné que l'éducation, la formation et l'apprentissage continu génèrent une productivité accrue, des emplois de meilleure qualité, un accroissement des revenus et un meilleur développement " ?

Si à ce stade seulement de revendications de meilleures conditions de travail et de vie, les employés de la Société RAMCO S.A. trouvent en face une direction générale silencieuse et muette comme une carpe, il est facile donc d'affirmer qu'à la Société RAMCO S.A. " la recommandation N°195 adoptée lors de la Conférence internationale du Travail en 2004, concernant la mise en valeur des ressources humaines : éducation et formation tout au long de la vie " n'est pas connue. Ce qui est très regrettable lorsqu'on veut s'inscrire dans la logique d'un travail décent en vue d'échapper à la pauvreté.

## Les points non respectés du Relevé de conclusion, selon les délégués du personnel

Le Relevé de conclusions signé le 27 janvier 2016 entre la Direction Générale de RAMCO S.A. représentée par le sieur ADJAGODO Kokou le Chef du Personnel, le Porte-parole des Délégués du Personnel le sieur KPANTALA Djoua et le Chef Service de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales/Lomé Ouest 1 Monsieur KAKOMKATE K. Essoham comportait 13 points.

Dans un rappel des points non respectés du Relevé de conclusions, en date du 05 avril 2016, selon Monsieur KPANTALA Djoua, Porte-parole des délégués du Personnel, des points demeurent non respectés entre autres les distinctions, les avancements automatiques et les reclassements, le relè-

vement des primes de transport, les Jours fériés et les heures supplémentaires, les Primes et les fêtes de fin d'années.

Précisons qu'au cours de la séance de travail entre la Direction générale, les délégués du personnel et l'inspection du Travail et des Lois Sociales de Lomé Ouest 1, les Délégués du Personnel sur le point 12 relatif au licenciement des travailleurs à RAMCO et ses conséquences, ont soulevé qu'à RAMCO S.A., "les licenciements sont prononcés par l'employeur sans consultations des délégués du personnel, bref sans respect de la procédure disciplinaire avant de demander à cet effet à l'employeur de revoir cette pratique". "Les représentants de l'employeur ont contesté cette allégation des délégués du personnel " selon le Relevé de conclusion. Et à l'Inspection du travail du ressort de " faire remarquer qu'en matière de discipline dans l'entreprise, l'employeur doit respecter la procédure disciplinaire prévue dans le règlement intérieur de RAMCO S.A. et les autres textes en vigueur ".

## De l'urgence de reclassification de tout le personnel

Concernant le point 2 (avancements automatiques et reclassement), dans un exposé liminaire les délégués du personnel au cours de la séance ont affirmé que depuis l'augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) à 35.000 FCFA en 2011, la direction générale de RAMCO S.A. n'a pas reclassé son personnel. Et que cette situation a eu pour conséquence : les travailleurs engagés à RAMCO S.A. après revalorisation du SMIG sont à un niveau de salaire presque identique à celui des travailleurs anciens avant cette revalorisation.

Les délégués du personnel avaient demandé à cet effet que les travailleurs anciens à la revalorisation du SMIG bénéficient d'une bonification d'échelons (trois avancements au moins pour tous les travailleurs qui ont totalisé au moins cinq ans à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective interprofessionnelles du Togo) afin de corriger la situation et rétablir l'équilibre.

Ce à quoi les représentants du personnel n'ont pas pu apporter de réponses mais ont " dit rendre compte de la revendication des délégués du personnel à l'employeur pour décision à prendre.

A ce stade, il nous est revenu que le " Chef du Service de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales de Lomé-Ouest 1 a demandé à l'employeur, qu'au-delà de la bonification d'échelon demandée par les délégués du personnel, de procéder nécessairement à une reclassification de tout le personnel en se référant à la fois à la Convention Collective du Commerce du Togo et à la Convention Collective

Suite à la page 4

## Zozo

### LE MOUVEMENT TJP PROPOSE DES SOLUTIONS POUR UNE RÉCONCILIATION RÉUSSIE

La communauté internationale a célébré le 2 octobre, la Journée internationale de la non violence.

L'occasion a une fois encore été saisie par le mouvement " Ton de la jeunesse patriotique " (TJP) qui a organisé à Lomé ce samedi une conférence-débat autour du thème : " Quelles actions pour permettre de renforcer la réconciliation entre les forces de l'ordre et de sécurité et la population de façon à prévenir les affrontements lors des manifestations politiques ou sociales ?

Dans un rapport de circonstance présenté au cours de la rencontre, le TJP a énuméré les différentes violences morales et physiques qui se sont produites au cours de trois (3) dernières années (2013-2016). Il s'agit entre autres des manifestations syndicales en 2013 de la Synergie des travailleurs du Togo (STT) à Dapaong et qui ont conduit à la mort de deux (2) élèves " abattus à balles réelles par des corps habillés ", des manifestations des élèves à Gléi qui se sont soldées par 20 blessés dont trois (3) graves du côté des forces de l'ordre, les protestations des populations de Mango en novembre 2015 contre le projet de protection de flore, occasionnant six (6) morts (...)

A titre de recommandations, le Ton de la jeunesse patriotique propose que concernant la gestion des manifestations, les officiers ayant des qualités de persuasion, soient habilités à encadrer et à gérer les manifestations " en bon père de famille " avec l'implication des acteurs. Une rencontre " exclusive " entre l'armée et la classe politique dans son ensemble serait la bienvenue, afin, souligne-t-on, " d'exorciser le mal togolais pour arriver à une véritable réconciliation pour mettre fin aux divergences historiques ".

Source : © Afreepress

### LES TICS S'IMPOSENT DÉSORMAIS À TOUS !

" La place des TICs dans les Objectifs de développement durable (ODD): les réponses du groupe Togo Telecom pour une meilleure accessibilité ", c'est sur ce thème qu'une cinquantaine de professionnels de médias ont pris part pendant deux jours depuis à Lomé à un atelier d'échange et de renforcement de capacités sur les technologies de l'information et de communication avec la société Togo Telecom.

Cette initiative " salutaire " est à mettre à l'actif de l'association Journaliste pour la vulgarisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (JOVODD-30), une association qui se veut un tremplin afin de venir à bout des difficultés qui assaillent quotidiennement la presse togolaise.

La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été présidée par le représentant du ministère en charge de la communication, Tinaka Kossi, en présence du représentant de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), et du président de JOVODD-30, Eric Johnson.

Source : © Afreepress

Zozo

DE MOBILIERS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CANTON DE KOUMA, GRÂCE AU CADR

Le Centre d'Action pour le Développement Rural (CADR) a fait don d'équipements scolaires et de mobiliers aux établissements scolaires du canton de Kouma et à l'inspection des enseignements du préscolaire et du primaire de Kloto-ouest, action menée grâce à l'appui de l'association Dippech Helleft basée au Luxembourg.

Composition du don : plus de 300 chaises et tables (destinés aux élèves des écoles primaires publiques du canton de Kouma) et des étagères, des armoires, des tableaux (aux établissements et à l'inspection).

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de promotion de l'éducation à la base dans le canton de Kouma. Elle a pour objectif de contribuer à la promotion de l'éducation pour tous et plus particulièrement celle de la jeune fille dans le canton. Ce don a été remis aux responsables des établissements bénéficiaires par le représentant de l'association au Luxembourg John Bei.

"Les enfants sont la relève de demain, il faudra donc bien les équiper pour bien assurer leur future", a souligné M. Bei. Ce dernier a réaffirmé l'engagement de sa structure à accompagner les mois à venir, le centre de santé de la localité.

Selon Kumessi Evenunye (directeur exécutif du CADR), cette action entre dans la dynamique des activités de leur association dont le but est d'améliorer les conditions de vie des apprenants et des communautés à la base. Il a convié les élèves à faire bon usage des dons pour qu'ils servent à plusieurs générations. Togbui Weti Gameti VIII (chef canton de Kouma) a salué l'initiative du Centre d'Action pour le Développement Rural et de l'association Dippech Helleft, ainsi que tous ceux qui œuvrent pour la promotion de l'éducation dans le canton.

Source : @ Savoir News

VERS L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DU PAEII-SP

La question de l'insertion économique et professionnelle des jeunes est devenue une préoccupation majeure à l'échelle nationale, une préoccupation qui s'explique aujourd'hui par l'accroissement du taux de chômage et de sous-emploi.

Pour corriger cette problématique, le gouvernement a mis en place un Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEII-SP).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, une vingtaine d'acteurs œuvrant dans le domaine agro-industriel ont pris part ce vendredi à Lomé, à une rencontre d'élaboration de la cartographie et d'analyse des chaînes de valeurs des farines enrichies autour de l'Entreprise Quality Service International (QSI).

Il s'agit pour les participants lors de cet atelier d'analyser les chaînes de valeur de farines enrichies, promues par l'entreprise QSI à travers la cartographie des acteurs d'une part et celles des marchés d'autre part.

Il leur sera également question d'identifier les différents acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur, dresser la carte des interactions entre les acteurs et analyser la nature des relations entre les acteurs et ensuite relever et évaluer les possibilités d'emplois nouveaux pour les jeunes dans les différents maillons, y compris dans les maillons manquants.

"Nous avons choisi pour ce projet PAEII-SP le modèle chaîne de valeurs et donc c'est un modèle qui lie directement les agro-industries avec l'ensemble des acteurs notamment ceux chargés de la production de la matière brute et tous les autres acteurs et le modèle cluster qui assure non seulement aux acteurs un marché et un revenu durable, l'identification des services manquants et donc la création de l'emploi mais aussi et surtout la stimulation d'un esprit d'équipe et de coresponsabilité dans la gouvernance de la chaîne en vue de garantir sa durabilité", a expliqué Ayessaki Boukari.

Source : @ Afreepress

ECONOMIE / BANQUE :

Le total bilan des activités du secteur bancaire au 1er semestre de 2016 progresse de 14,7% sur une année

EN GLISSEMENT annuel, l'activité du secteur bancaire togolais a été marquée par une progression du total bilan, une dégradation de la qualité du portefeuille et de la rentabilité.

Le total bilan a enregistré une hausse de 14,7% soit 256,5 milliards de F CFA qui s'explique par l'augmentation des ressources et des emplois. La hausse des ressources est liée à la progression des dépôts de 71,6 milliards de F CFA et diverses autres ressources, conjuguée à la baisse des fonds propres nets.

Cette évolution s'est accompagnée d'une dégradation de la qualité du portefeuille et d'une détérioration de la trésorerie avec une dégradation de la rentabilité.

En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille est passé de 16,4% en Juin 2015 à 20,2% à fin Juin 2016 du fait de l'accroissement des créances en souffrance brutes (+29,5%) pour un montant global de 54,9 milliards de F CFA constaté au niveau de huit banques. Le niveau des créances douteuses et litigieuses a augmenté de 69,5 milliards de F CFA entraînant des provisions supplémentaires de 64,5 milliards sur un an.

Quant à la trésorerie des banques, elle s'est détériorée de 153% du fait de la progression des emplois (+211,7 milliards) plus forte que celle des ressources (+53,5 milliards).

La rentabilité a connu une régression de 45,6%. L'activité se solde en effet par un excédent des produits sur les charges de 3,8 milliards à fin Juin 2016 contre 7 milliards un an plus tôt. Cette baisse de rentabilité s'explique par la progression des frais généraux (+13,3%) plus importante que celle des Produits Net Bancaires (+3,3%) conjuguée à la hausse des provisions (+53,3%).

Selon la BCEAO, l'analyse de l'évolution des principaux indicateurs d'activités du système bancaire au 30 Juin 2016 comparativement au 30 Juin 2015, est caractérisée par une augmentation des emplois (+14,5%) plus importante que l'accroissement des ressources collectées (+3,9%) induisant ainsi une aggravation de déficit de trésorerie.

Toutefois, l'activité d'intermédiation s'est caractérisée par une hausse des dépôts (+5,9%) contre une légère baisse des crédits (-0,8%).

Evolution de la répartition sectorielle du financement bancaire

La répartition sectorielle des crédits bancaires a connu une légère modification à fin juin 2016 par rapport à fin Mars 2016 du fait de l'accroissement de la part de la branche "industrie manufacturées" par rapport à celle de la branche "Transport, entrepôts et communication".

En outre, il est noté une régression de la part des branches "Agriculture, chasse, sylviculture et pêche", "commerce de gros et de détails", "Transports, entrepôts et communication" et "Banques, assurances, affaires immobilières et services" par rapport à fin Mars 2016 et fin Juin 2016.



Michel Dorkenoo, président de l'APBEF Togo

Par rapport au 31 Mars 2016, on note un relèvement de la part des crédits accordés aux branches "industries extractives (+0,10 point), "industries manufacturières (+0,4 point), "électricité et gaz" (+0,67 point) et "service à la collectivité, sociétés et personnes" (+0,48 point).

Par rapport au 30 Juin 2015, on observe une amélioration pour les crédits accordés aux branches "industries extractives" (+0,08 point), "Electricité, eau, gaz" (+0,35 point) "BTP" (+1,52 point) et services à la collectivité, société à la personne" (+2,01 points).

Au terme du trimestre sous revue, la distribution sectorielle des crédits révèle une baisse en glissement annuel et trimestriel, au niveau du secteur de l'Agriculture qui demeure cependant toujours très faible. 0,35% au 30 Juin 2016 contre 0,43% au 31 Mars 2016 et 0,37% au 30 Juin 2015.

Au terme du deuxième trimestre 2016, la solvabilité du système bancaire togolais s'est dégradée de 3,4 points par rapport à fin Mars 2016 suite à la baisse des fonds propres du secteur conjuguée à une progression des risques pondérés. En effet, le ratio fonds propres sur risques est passé de 7,1% à fin Mars 2016 à 3,7% à fin Juin 2016, pour une norme minimale de 8%, du fait de la baisse des fonds propres effectifs du secteur (-45,5%) contre une hausse des risques pondérés (+3,3%). Sur le plan individuel, trois banques ne respectent pas la norme liée à ce ratio au 30 Juin 2016 tout comme à fin Mars 2016.

En glissement annuel, les performances du système bancaire togolais, au regard du dispositif prudentiel sont globalement en recul par rapport à fin Juin 2015 du fait de la diminution du nombre de banques respectant bon nombre des ratios

malgré l'amélioration du coefficient de liquidité.

Cette situation fait suite à la régression des fonds propres de base et effectifs, et la dégradation des ratios de fonds propres sur risques, de couverture des employés à moyen termes par des ressources stables, de crédits aux dirigeants ainsi que des coefficients du plus fort engagement et de division des risques.

Toutes fois, il est noté une amélioration du niveau global de liquidité.

Perspectives

La BCEAO indique que sur la base des données disponibles à fin Juillet 2016, la situation des Etablissements de crédit du Togo est en légère amélioration, marquée par une hausse de 1,5% du total bilan, de 3,9% des dépôts et de 0,7% des crédits par rapport à fin juin 2016.

Toutefois, le marché bancaire togolais continue de s'accroître, eu égard aux perspectives d'évolution du paysage bancaire marqué par la poursuite de l'extension du réseau bancaire et au démarrage prochain des activités du Bureau d'Information sur le Credit (BIC) au Togo.

Les perspectives pour le secteur s'annoncent favorables, avec l'adoption, lors du Conseil des ministres de l'UMOA des 24 et 25 Juin 2016, d'un certain nombre de projets de textes et documents, notamment

- Le nouveau dispositif prudentiel et le cadre de supervision sur base consolidée

- Le référentiel comptable des établissements de crédit de l'UMOA

- La loi uniforme portant organisation du crédit-bail dans les Etats membres de l'UMOA.

Mauvais traitements du Personnel à la Société RAMCO S.A. Entre indifférence et esclavagisme, le DG RAMA L. SHRIYAN muet comme une carpe

Suite de la page 3

Interprofessionnelle du Togo".

Devant donc l'indifférence de la Direction générale de la Société RAMCO S.A. face aux revendications du personnel pour de meilleures conditions de travail et de vie, il sied de rappeler que le Rapport mondial sur les salaires 2008/2009 publié par le Bureau International du Travail (BIT) souligne que tant dans les pays développés que ceux en voie de développement, les salaires minima ont été réactivés pour réduire les tensions sociales engendrées par les inégalités croissantes dans la moitié inférieure du marché du travail.

La stratégie dommageable du "chien aboie, la caravane passe"

S'il est un conseil à donner au Directeur général de la Société RAMCO S.A. c'est de ne pas suivre aveuglement les avis de sa direction des ressources humaines et de son premier responsable.

Etre adepte de la stratégie du "chien aboie, la caravane passe", n'est pas toujours bénéfique dans



RAMA L. SHRIYAN, DG de la Société RAMCO

tous les cas d'espèces. Si celui qui le conseille n'est pas le promoteur de la Société mais un simple employé licencié comme tout autre, il revient plutôt à Monsieur Rama L. SHRIYAN de prendre convenablement langue avec ses employés représentés par les délégués du personnel, afin dans la

mesure du possible solutionner ou sauver la situation alarmante. Ne pas le faire dans un esprit d'humilité, c'est accepter s'asseoir sur une braise ardente qui ne saurait tarder à prendre feu exponentiellement.

Dossier à suivre...

Crédo TETTEH

## Licenciement à MOOV Togo : 14 employés expatriés priés illico presto de débarrasser le plancher

LA SOCIÉTÉ MOOV Togo, filiale du groupe Maroc Telecom, connaît depuis quelques jours un remue-ménage en son sein. Si pour les Togolais, ce sont les prestations de service et leurs qualités qui les intéressent au prime abord, il faut avouer que bien que l'ensemble du service offert aux consommateurs n'est pas encore impeccable ou totalement satisfaisant et que des efforts seraient en train d'être fournis en ce sens, l'ambiance depuis quelques jours au sein de cette boîte est malsaine à priori. La raison est le licenciement de 14 membres du personnel tous étrangers, il y a quelques jours.

Depuis quelques temps, la Société MOOV Togo a enregistré l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, du nom de TABHIRET Abdallah, marocain de nationalité. Selon nos informations, c'est avec ce nouveau Directeur Général que le licenciement s'est opéré tel un volcan en ébullition. Cependant, nos sources nous précisent que le nouveau DG de Moov Togo aurait pris assez de gants sur le plan juridique et de la législation du travail avant de montrer la porte de sortie à ses 14 employés de nationalités étrangères qui dans un affolement total doivent se poser moult questions en ce qui concerne leur avenir professionnel du moment où ils n'auraient pas été avertis à temps pour prendre les dispositions idoines ou chercher d'autres débouchés professionnels.

Si pour le commun des mortels, la manière de leur mise à la porte est difficile à comprendre, des suites de nos informations, ils devraient s'y attendre en ce sens que selon la législation du travail et surtout le contrat qui les liait à la Société Moov Togo, en tant qu'employés étrangers ils ne devraient pas excéder un certain nombre d'années de travail consécutif.

Normalement la durée maxima-



La direction générale de MOOV-Togo à Lomé

le pour ce type de contrat CDD ne devrait pas excéder 4 ans soit 2 ans renouvelable une fois. Précisons à ce stade que cette règle existe, d'après nos recoupements, dans le code du travail. Cependant, elle est rarement appliquée stricto sensu.

En somme, les licenciés étrangers dont des directeurs de départements ne devraient pas être titulaires d'un Contrat à durée indéterminée (CDI) mais plutôt d'un Contrat à durée déterminée (CDD). Lequel contrat devrait également être visé par le Directeur du Travail et des lois sociales du ressort et de leur ministère de tutelle avant sa signature pour raison de conformité et de légalité.

### Vendre le voleur pour acheter le sorcier ?

Si la plupart des employés de Moov Togo se questionnent sur le caractère brusque de ces licenciements avec un délai de 72 heures chrono pour quitter les postes, il se raconte dans les milieux concernés que le nouveau directeur marocain de Moov Togo voudrait utiliser cette opportunité que lui offrirait le Code du Travail pour voir ses compatriotes à ses différents postes, afin de renouveler à dessein son équipe.

On peut même se poser la question de savoir si la nouvelle direc-

tion générale de Moov Togo n'a-t-elle pas déjà retenus d'autres profils, marocains de préférence, tapis dans l'ombre attendant seulement le départ des licenciés ? Sinon qu'est-ce qui expliquerait le délai de 72 heures donné aux infortunés pour quitter illico presto leur poste ?

Il nous est également revenu que la plupart des licenciés se sont

Au contraire, on a comme l'impression que c'est devenu la mode. Une pratique courante des nouveaux propriétaires marocains qui sont prêts à tout pourvu que leurs citoyens de sang soient majoritaires dans le personnel et surtout expatrié, nous a confié une source proche de la Société.

Si au Togo, c'est seulement 14 licenciés pour l'instant, on signale du côté de la Côte d'Ivoire plus de 65 employés mis à la porte dans les mêmes circonstances obscures et insalubres.

Le plus grave et qui dénote qu'aucun respect n'est dû aux consommateurs togolais, c'est qu'au moment où ils sont en phase de lancement de leur nouvelle 3G sans grande satisfaction encore auprès des Consommateurs togolais, parmi les 14 priés de débarrasser le plancher à Moov Togo, se trouvent 5 employés du département Marketing. Un département assez sensible et sur tous les fronts. On se pose alors la question de savoir si c'est ainsi qu'ils

### Loi N°2006-010 du 13 décembre 2006 Portant

#### Code du Travail : SOUS SECTION 1

##### De la résiliation du contrat à durée déterminée

**Article 61 :** Le contrat à durée déterminée prend fin à l'échéance du terme convenu lors de sa conclusion.

**Article 62 :** Le contrat de travail à durée déterminée ne peut être rompu avant l'échéance que dans les cas suivants :

1. Force majeure,
2. Accord des parties, à condition que celui-ci soit constaté par écrit,
3. Faute lourde,
4. Résolution judiciaire

**Article 63 :** Toute rupture abusive donne lieu à dommages intérêts. Lorsque cette rupture est le fait de l'une ou l'autre partie, ces dommages intérêts correspondent aux salaires et avantages de toute nature dont le salarié aurait bénéficié pendant la période restant à courir jusqu'au terme du contrat.

vus retirés du système interne de la Société aussitôt la décision prise. Si pour certains le fait qu'on ait retiré du système par exemple le Directeur du Système d'information (DSI) sans perdre de temps, cela le protège et protège surtout Moov Togo de désagréments imprévus ou d'éventuels sabotages de tout le système d'information. Le Directeur du système d'information (DSI) serait dans le système pour quelques heures encore, que le système aurait un déficit que naturellement et humainement le commun des mortels lui imputerait la responsabilité.

### Licencier est si facile à Moov sous le label Maroc ?

Avec cet épisode sombre de licenciement à la hussarde qui se passe à Moov Togo, on peut dire sans se tromper que c'est depuis quelques temps la mode au sein des Sociétés Moov sous le label Maroc.

En Côte d'Ivoire où il y avait eu des licenciements du genre, la société a dû déboursier plus de 3 milliards de FCFA pour dédommager ses ex-employés. Et ceci n'a du tout pas servi de leçon aux dirigeants de cette structure à l'international pour ne plus retomber dans les mêmes travers.

vont prendre des parts de marché et amortir leurs investissements, s'est en outre interrogé un des abonnés.

Pour l'instant, les 14 licenciés n'entendent pas se taire aussi facilement. Ils promettent ainsi de se battre juridiquement afin de rentrer dans leurs droits. Même si au niveau de la nouvelle direction de Moov Togo, des réunions auraient été déjà tenues avec des avocats et juristes pour se barricader et avoir gain de cause une fois l'affaire de licenciement portée devant les Tribunaux.

Rappelons que parmi les licenciés, figurent le Directeur du système d'information (DSI) Gaby N'GONGO, le Directeur technique (DT) Mathurin KOUASSI, le Directeur Marketing et Communication (DMC) Soumaïla COULIBALY et le Directeur commercial et clientèle (DCC) Aubert SISSOKO.

Somme toute, les 14 employés expatriés quittent la Société Moov dans une ambiance morose et difficile, mais il demeure que dans cette société de téléphonie mobile, les employés ne seraient pas tous traités sur le plan salarial de la même façon à diplôme et poste occupé semblables.

A suivre...

Crédo TETTEH

## Zozo

### POUR CERNER LES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES : 22 PAIRS ÉDUCATEURS DE LA RÉGION DES SAVANES, OUTILLÉS À DAPAONG

Quelque 22 pairs éducateurs de la région des Savanes, membres du Mouvement Alliance Paysanne du Togo (MAPTO), sont en formation à Dapaong (environ 664 km au nord de Lomé), sur les bonnes pratiques agro-écologiques, a constaté le correspondant de l'Agence Savoir News.

Organisée par le MAPTO avec l'appui financier de la Communauté Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), cette formation vise à outiller ces paysans issus de 11 coopératives de la région des Savanes. Elle porte spécifiquement sur la fabrication du compost et ses avantages, les techniques de rotation des cultures, les notions de jachère améliorée et la préparation des solutions naturelles et leur utilisation.

Les travaux ont été ouverts par Baddoh Bambah (chef section des statistiques agricoles des Savanes). Selon lui, cette formation répond à la gestion durable des terres dans le respect de l'écologie.

L'écologie a pour objet l'étude des relations entre les êtres vivants et leur environnement. L'écologie est positive, car elle vise à minimiser notre impact, notre empreinte sur notre support de vie : la Terre. Kolani Kodjo (conseiller au conseil d'administration de la MAPTO) a pour sa part, exhorté les participants à partager les connaissances reçues avec leurs camarades absents...

Source : @Savoir News

### VIH/SIDA : LA SITUATION DES POPULATIONS CLÉS AU TOGO AU CŒUR DES DÉBATS

Le 4ème forum des acteurs médiatiques sur le VIH, les populations clés et les médias au Togo, une initiative du Comité national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (CNLS/IST) et l'ONG Family Health International (FHI 360), a démarré ce lundi à Lomé avec une quarantaine de journalistes coptés dans les organes de presse publics et privés sur toute l'étendue du territoire national.

L'objectif, selon les organisateurs, c'est de renforcer la responsabilisation des journalistes dans la programmation et la réalisation des productions sur les populations clés.

" Les journalistes sont des personnes indispensables dans la lutte contre le sida parce que c'est à travers la communication qu'on peut atteindre les populations en matière de changements de comportements.

Actuellement, les populations clés constituent un groupe vulnérable sur lesquels on a besoin d'avoir l'avis et le soutien des journalistes pour amener ces informations à ces populations ", a déclaré à l'ouverture de cette rencontre Pr Vincent Pitché, Coordonnateur national du Secrétariat permanent du CNLS/IST.

Source : @Afreepress

### Loi N°2006-010 du 13 décembre 2006 Portant Code du Travail : SOUS SECTION I

#### Du contrat à durée déterminée

##### Article 43 :

Le contrat de travail à durée déterminée ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale de l'entreprise.

Il est obligatoirement écrit. Sa durée, tout renouvellement compris, ne peut excéder quatre(04) ans.

##### Article 44:

Tout contrat de travail stipulant une durée déterminée supérieure à un mois, ou nécessitant l'installation du travailleur hors de sa résidence habituelle doit être, après visite médicale de celui-ci constaté par écrit.

Ce contrat doit être visé par le directeur général du Travail.

##### Article 46:

Le recrutement au Togo et hors du Togo d'un travailleur de nationa-

lité étrangère doit être précédé d'une autorisation d'embauchage et faire l'objet d'un contrat de travail conclu par écrit et visé par le directeur général du Travail.

##### Article 47:

La demande d'autorisation d'embauchage et la demande de visa faites par lettre recommandée et avis de réception incombent à l'employeur.

Le visa est valable pour une durée maximale de deux (02) ans renouvelable une fois.

Cependant, des dérogations peuvent être accordées par le ministre chargé du Travail sur demande de l'employeur.

La demande de renouvellement de visa doit intervenir au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité du visa en cours.

## Zozo

**SANTÉ SEXUELLE ET DE REPRODUCTION : LE GOUVERNEMENT ET L'UNFPA-TOGO SOUTIENNENT L'ACTION DES CONFESSIONS RELIGIEUSES**

La promotion et la défense des droits en santé sexuelle et de reproduction, avec en toile de fond la planification familiale a un nouveau souffle de ce jeudi : l'Association des confessions religieuses pour la santé et le développement (ART/SD).

Cette nouvelle structure soutenue par le gouvernement togolais et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) au Togo a officiellement installé son bureau dirigeant ce jeudi à Lomé. L'enjeu étant de taille, le ministre de la Santé et de la protection sociale y a déplacé un représentant. La cérémonie a également connu la présence de Saturnin Epié, Représentant résident de l'UNFPA-Togo et de Dr Martin Laourou, Conseiller régional pour le projet Agir pour la planification familiale (AGIR/PF).

L'objectif est d'amener les leaders religieux à se regrouper pour promouvoir la santé et le développement par le plaidoyer et la sensibilisation de leurs fidèles et de leurs communautés.

Plusieurs dizaines de délégués des confessions religieuses, notamment catholique, protestante et musulmane, venus des cinq (5) régions économiques du pays ont également pris part à cette Assemblée générale constitutive de l'ART/SD. Le bureau national de neuf (9) membres dont une femme sera présidé par Pr Bouraima Sopho Boukari pour un mandat de trois (3) ans.

" Nous avons la ferme conviction que le partenariat avec les confessions religieuses ne peut être que bénéfique et porteur de réels espoirs pour des résultats plus probants sur ce chantier ardu mais exaltant de la promotion et de la défense des droits en santé sexuelle et de reproduction, où nous sommes tous engagés ", a souhaité M. Epié de l'agence onusienne.

Source: © Afreepress

**POUR UNE TRANSHUMANCE APAISÉE EN 2017, LE TOGO NE PEUT ACCUEILLIR QUE 50.000 TÊTES DE BÊTES**

A la troisième rencontre régionale sur la transhumance ce mercredi à Lomé, un cadre de concertation de haut niveau entre six (6) pays de départ et d'accueil des transhumants, le ministre togolais de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, le colonel Ouro-Koura Agadazi a communiqué aux pays de provenance des éleveurs transhumants, la capacité limite d'accueil du Togo au cours de la prochaine campagne de transhumance.

Au cours de la campagne 2017 qui démarre le 30 janvier 2017, a déclaré le ministre, le Togo peut accueillir qu'un effectif maximum de 50.000 têtes de bœufs sur le territoire. Cette mesure, selon le ministre, a été prise en tenant compte du potentiel végétal du Togo.

A cette rencontre, le programme régional d'investissement en faveur de l'élevage et du pastoralisme dans les pays côtiers, un programme qui a pris corps à partir d'un processus de formulation depuis novembre 2015 et qui vise une transhumance apaisée à travers un certain nombre de réalisations, sera également adopté.

" La finalité, c'est d'amener chaque pays côtier à élaborer un programme national qui répond à ses préoccupations pour que l'élevage transhumant ne soit plus un problème conflictuel. C'est l'ensemble d'investissements de chaque pays en fonction de ses besoins spécifiques pour faciliter une transhumance transfrontalière puisse ", a indiqué Boureima Dodo, expert.

Source: © Afreepress

**Sommet de l'UA à Lomé :****Abass Kaboua donne plus de 19 sur 20 au pouvoir en place, en matière de sécurité**

*Une fois n'est pas coutume. Connue pour être aux antipodes avec le pouvoir du chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé sur plusieurs sujets, notamment politiques, Abass Kaboua, le leader du parti politique de l'opposition togolaise " Mouvement des républicains centristes " (MRC) a félicité ce lundi le gouvernement sur les questions de sécurité.*

Pour M. Kaboua, le pouvoir " cinquantenaire " a depuis 53 ans, excélé sur le sujet de la sécurité et aucun parti politique dans ce pays, " même le MRC ", ne peut arriver à garantir la sécurité aux Togolais comme l'a fait montre le pouvoir en place.

" S'il faille noter de 0 à 20, le MRC lui donnerait sans trembler et parfaitement la note de 19,75/20 ", a-t-il indiqué au cours d'une conférence de presse animée par sa formation politique ce lundi.

Abass Kaboua, dans son développement, dit soutenir le Sommet de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritime que le Togo abrite du 10 au 15 octobre prochains à Lomé. Selon lui, il appartient à " tout le monde " d'adhérer à cette démarche. Allusion est ainsi faite à la position affichée depuis quelques jours par les responsables des partis politiques membres du Combat pour l'alternance politique en 2015 (CAP 2015) dont l'Alliance nationale pour



Abass Kaboua, président du MRC

le changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre et la Convention démocratique des peuples africains (CDPA) de Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson.

Selon ces deux (2) partis poli-

tiques de l'opposition, il n'est pas question de prendre part à cette rencontre africaine.

Source : © Afreepress

**DIPLOMATIE :****Faure Gnassingbé en visite d'Etat en Ethiopie**

*APRÈS AVOIR assisté aux funérailles de Shimon Peres en Israël la semaine dernière, le Président de la République Faure Gnassingbé est depuis hier en visite d'Etat de 3 jours en Ethiopie.*

ce technique, en formation, en travaux publics, agriculture et assainissement. Une extension de ce partenariat de coopération à d'autres secteurs comme la culture et le tourisme est annoncée au terme de cette



Le Président Faure Gnassingbé

Au menu de la présence de Faure Gnassingbé en terre éthiopienne, des entretiens avec son homologue éthiopien Moulatu Teshome ainsi qu'avec Haile Mariam Dessalegn, Premier Ministre, selon un communiqué de la Direction de la Communication de la Présidence de la République Togolaise parvenu à notre rédaction.

Un partenariat multiforme lie depuis des années Lomé et Addis Abeba surtout en matière d'assistan-

visite.

Soulignons que depuis le Togo et l'Ethiopie ont signé un Accord bilatéral de coopération le 1er février 2011, c'est la première visite du président Faure Gnassingbé à Addis Abeba.

Au menu également de ce voyage d'Etat de 3 jours, la visite des sites industriels et l'inauguration officielle d'une ligne ferroviaire régionale.

La Rédaction

**Sport/football/ Tournoi des jeunes talents U-17 :****TP EUREKA champion**

Remise de trophée au capitaine de ITP EUREKA

*LA DEUXIÈME édition du tournoi des jeunes talents U-17 organisée par l'Association des Jeunes pour la Promotion du Football au Togo (AJPF) s'est achevée ce dimanche 25 septembre sur le terrain du Lycée Avedji Elavagnon par le sacre de TP EUREKA face à ISLAMIQUE FC au tir au but 3-1.*

C'est avec fougue et détermination que les deux équipes se sont engagées pour un seul objectif, gagner la coupe. A peine le coup d'envoi donné par l'arbitre centrale Kossi SENYO, les deux clubs se sont jetés dans la bataille avec des occasions manquées de part et d'autre. L'éclair de cette première période est survenu à la 38ème minute sur une frappe instantanée du jeune joueur d'ISLAMIQUE FC Agatome Benjamin ". Apres plusieurs tentatives d'égalisation et beaucoup de but ratés, le score reste inchangé jusqu'à la pause ; ISLAMIQUE FC 1 TP EUREKA 0.

De retour des citrons, les poulains du coach N'TSUYIBOE APEDO de TP EUREKA prennent les choses en main et montrent sur le terrain leur envie de revenir au score. A force de défendre les joueurs d'ISLAMIQUE

FC craquent et concèdent un penalty à la 68ème minute. Penalty transformé par Oloufade Emmanuel permettant ainsi à TP EUREKA d'égaliser.

A un but partout les deux formations vont essayer de marquer le deuxième but synonyme de victoire mais en vain.

Finalement c'est au cours de la séance fatidique des tirs aux buts que l'équipe détentrice du trophée TP EUREKA confirme sa suprématie en s'imposant 3 tirs contre 1.

" Je suis vraiment heureux du déroulement de ce tournoi qui a commencé depuis quelque semaine, c'est aussi pour dire à toute la population togolaise que nous les gens nous capable réaliser nos rêves mais il faut aussi que les partenaires nous font confiance, nous avons besoin d'eux pour aller plus loin, sur ce, je profite de l'occasion pour dire un grand merci à M. Soffack Sonna qui est le représentant de la marque Tecno Telecom qui a cru en nous ", a dit Ben Tokanou l'initiateur du tournoi

Pour la troisième édition le jeune président promet beaucoup de surprise et d'innovation pour que le football togolais aille de l'avant.

Dodo ABALO

**LES NUMEROS VERT DE L'OTR**

POUR SIGNALER  
TOUT FAIT SUSPECT  
VEUILLEZ COMPOSER  
**N° VERT  
8280**  
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
INFORMATION OU CONSEIL  
VEUILLEZ COMPOSER LE  
**N° VERT  
8201**  
Renseignements

**OTR**  
Ombudsman Togolais des Recettes

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



**Zozo**

**ASSOU ET SÉVI SIGNENT LEUR RETOUR AVEC LE NOUVEL ALBUM " AGOO LÉ VILLE "**

S'il y a un groupe d'artistes musiciens au Togo dont le charisme contraste avec leur vécu quotidien, leur histoire, l'amour, et la vie tout en explorant les folklores traditionnels du Togo, c'est sans aucun doute le duo musical formé par les jumeaux Assou et Sévi, Modjro à l'état civil. Après " Nagan " en 1997, " Epervier national " en 1998, " Mamie Josée " en 2002 et un best of réalisé courant juin 2006 pour ne citer que ceux-là, les frères jumeaux ont sorti leur nouvel opus en janvier 2015, un bébé qui porte le nom de " Agoo lé ville ". Fruit d'un travail de longue marche, cet album raffiné de douce musique composé de seize (16) titres dont 14 en titres principaux et 2 acoustiques, s'accorde non seulement aux attentes des avertis de la musique tradi-moderne mais aussi aux mordus de la musique togolaise dans sa splendeur.

Désormais adules et jouissant d'une grande notoriété après plusieurs années passées du côté de l'occident, les frères jumeaux rentrent au bercail pour le lancement et la promotion de l'album et du single phare " Agoo lé ville ".

" Sur cet album, on retrouve des titres comme Chocolate, Amorine, Agoo lé ville, Socaa swing, Bouger, Devia gbé et pleins d'autres. Très présents à l'international, dans la diaspora, les jumeaux Assou et sévi promettent d'être actifs pour les années à venir dans l'arène musicale de leur pays natal ", a déclaré le chargé de communication du duo, Elisabeth Apampah.

Selon elle, c'est un retour plus que prometteur pour les deux (2) frères qui ne vont ménager aucune portion de leurs suaves voix pour bousculer la hiérarchie qui s'impose actuellement dans le landerneau musical togolais.

Source : © Afreepress

**L'ASSAINISSEMENT DE BASE AU CŒUR D'UNE RENCONTRE À LOMÉ**

Selon la troisième Enquête démographique et de santé au Togo (EDST3) réalisée en 2014, le taux d'accès à une source d'eau améliorée au Togo est de 61,7% et de même, une grande partie de la population surtout en milieu rural, soit 52,9% n'a pas accès à une eau potable. De même, en ce qui concerne l'assainissement, les indicateurs sont faibles, à raison de 57% au niveau national et 12% en milieu rural.

Forts de ce constat, les acteurs du programme eau et assainissement pour l'accélération de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (PEA-OMD) sont en travaux de partage ce jeudi à Lomé sur le guide opérationnel de l'assainissement autonome.

C'était en présence du Secrétaire général du ministère de la santé et de la protection sociale, Pr Gado Napo-Koura, du Représentant du chef de la délégation de l'Union européenne au Togo, Antonio Capone, du Chef de division de l'assainissement de base, Amidou Sani et de l'Expert institutionnel de l'assistance technique au PEA-OMD, Pierre Etienne.

Ce projet vise à la réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans les agglomérations de la région maritime ou toute ou partie de la population n'ayant pas accès mais aussi le renforcement des capacités du ministère de la santé à travers un appui logistique, la rationalisation du cadre stratégique d'intervention en assainissement et la formalisation des sites de formation et des principes de contrôle et de latérisation. Ce sont environ 200.000 habitants qui bénéficieront de points d'approvisionnement fiables en eau potable à proximité de leur lieu de résidence.

Source : © Afreepress



PROTEGEONS NOS / PROTECT OUR  
**OCEANS**

Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sureté Maritimes et le Développement en Afrique



**LE TOGO EN ROUTE POUR LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS**

**GABON 2017**

**GRANDS MATCHS AMICAUX DES PREPARATIFS POUR LA CAN**



DATE: Mardi 04 Octobre 2016  
LIEU: STADE DE KEGUE  
HEURE: A 17H30

**PRIX DES PLACES**  
Reservation.....20.000f  
Tribune Officielle.....5000f  
Tribunes Secondaires.....3000f  
Gradins.....1000f

DATE: Dimanche 09 Octobre 2016  
LIEU: STADE DE KEGUE  
HEURE: A 16H00

**PRIX DES PLACES**  
Reservation.....20.000f  
Tribune Officielle.....5000f  
Tribunes Secondaires.....3000f  
Gradins.....1000f



**SOMMET  
DE LOME**  
sur la sécurité nationale et le développement en Afrique



15 OCTOBRE 2016  
LOME TOGO



# MOBILISONS-NOUS POUR LA PROTECTION DE NOS OCÉANS!



Ce message est offert par le  
Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP)  
avec le soutien de Maersk Line Togo

